

[Accueil](#) > [Dossiers](#)

[► Schéma de la procédure législative](#)

Logement et urbanisme : majoration des droits à construire

(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)

Travaux préparatoires

[Assemblée nationale 1^{ère} lecture](#) - [Sénat 1^{ère} lecture](#) - [Commission Mixte Paritaire](#) - [Assemblée nationale Nouvelle lecture](#) - [Sénat Nouvelle lecture](#) - [Assemblée nationale Lecture définitive](#)

Assemblée nationale - 1^{ère} lecture

[Projet de loi](#) relatif à la majoration des droits à construire, n° 4335, déposé le 8 février 2012 et renvoyé à [la commission des affaires économiques](#)

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce projet de loi le 8 février 2012.

Amendements

- [Amendements déposés sur le texte n° 4351](#)
- [Recherche multicritère](#)

Travaux des commissions

- [commission des affaires économiques](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Bernard Gérard](#) rapporteur le 8 février 2012

[Amendements déposés en commission](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [14 février 2012 à 17 heures](#)

[Rapport](#) n° 4351 déposé le 14 février 2012 (mis en ligne le 17 février 2012 à 17 heures 30) :

[Annexe 0](#) - Texte de la commission (mis en ligne le 15 février 2012 à 11 heures 30)

Discussion en séance publique

[2^e séance du mardi 21 février 2012](#)

[1^{ère} séance du mercredi 22 février 2012](#)

Projet de loi relatif à la majoration des droits à construire, adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 22 février 2012 , [TA n° 863](#)

Sénat - 1^{ère} lecture

(Dossier en ligne sur le site du Sénat)

[Projet de loi](#) , adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la majoration des droits à construire, n° 422, déposé le 23 février 2012 et renvoyé à la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale s'est saisie pour avis

Travaux des commissions

- [commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Thierry Repentin](#) rapporteur le 8 février 2012

[Rapport](#) n° 436 déposé le 28 février 2012 :

[Texte de la commission n° 437 \(2011-2012\)](#) déposé le 28 février 2012

- commission des lois

La Commission saisie pour avis a nommé M. [René Vandierendonck](#) rapporteur pour avis le 8 février 2012

[Avis](#) n° 435 déposé le 28 février 2012 par M. [René Vandierendonck](#)

Discussion en séance publique au cours de la séance du [mercredi 29 février 2012](#)

Projet de loi de mobilisation du foncier en faveur du logement, modifié en 1^{ère} lecture par le Sénat le 29 février 2012 , [TA n° 102](#)

Commission Mixte Paritaire (Désaccord)

Convocation d'une commission mixte paritaire

[Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de mobilisation du foncier en faveur du logement](#)

Travaux des commissions

La Commission Mixte Paritaire a nommé MM. [Bernard Gérard](#) rapporteur le 5 mars 2012 et [Thierry Repentin](#) rapporteur le 5 mars 2012

Rapport déposé le 5 mars 2012 par M. [Bernard Gérard](#) rapporteur, sous le n° [4428](#) à l'Assemblée nationale et par M. [Thierry Repentin](#) rapporteur, sous le n° [461](#) au Sénat

Assemblée nationale - Nouvelle lecture

[Projet de loi](#) , modifié par le Sénat, de mobilisation du foncier en faveur du logement, n° 4426, déposé le 1^{er} mars 2012 (mis en ligne le 5 mars 2012 à 15 heures 40) et renvoyé à [la commission des affaires économiques](#)

Amendements

- [Amendements déposés sur le texte n° 4429](#)

- [Recherche multicritère](#)

Travaux des commissions

- [commission des affaires économiques](#)

[Amendements déposés en commission](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [5 mars 2012 à 19 heures](#)

[Rapport](#) n° 4429 déposé le 5 mars 2012 (mis en ligne le 5 mars 2012 à 22 heures) :

[Annexe 0](#) - texte de la commission (mis en ligne le 5 mars 2012 à 21 heures)

Discussion en séance publique

[séance du lundi 5 mars 2012](#)

Projet de loi relatif à la majoration des droits à construire, adopté en Nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 5 mars 2012 , [TA n° 882](#)

Sénat - Nouvelle lecture

([Dossier en ligne sur le site du Sénat](#))

[Projet de loi](#) , adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, relatif à la majoration des droits à construire, n° 462, déposé le 6 mars 2012

et renvoyé à la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Travaux des commissions

- commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

[Rapport](#) n° 463 déposé le 6 mars 2012 :

[Texte de la commission n° 464 \(2011-2012\)](#) déposé le 6 mars 2012

Discussion en séance publique au cours de la séance du mardi 6 mars 2012

Projet de loi de mobilisation du foncier en faveur du logement, modifié en Nouvelle lecture par le Sénat le 6 mars 2012 , [TA n° 109](#)

Assemblée nationale - Lecture définitive

[Projet de loi](#) , modifié, par le Sénat, en nouvelle lecture, de mobilisation du foncier en faveur du logement, n° 4447, déposé le 6 mars 2012
et renvoyé à [la commission des affaires économiques](#)

Discussion en séance publique

[séance du mardi 6 mars 2012](#)

Projet de loi relatif à la majoration des droits à construire, adopté en Lecture définitive par l'Assemblée nationale le 6 mars 2012 , [TA n° 885](#)

En savoir plus

[Principales dispositions du texte](#)

[Principaux amendements des commissions](#)

Principales dispositions du texte

Article unique :

Majoration de 30 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Organisation d'une procédure d'information et de participation du public six mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi.

Possibilité pour les collectivités locales, après délibération, de refuser d'appliquer la majoration.

Principaux amendements des commissions

Présentation au public d'une note d'information six mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi (Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur).

© Assemblée nationale